



A quelle heure

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 21 décembre 2007

Y a-t-il une précision sur l'heure d'application de la loi anti tabac car dans la nuit du 31 décembre à minuit on sera alors le 1er janvier, je me vois mal interdire à ma clientèle de fumer en cette soirée festive mais qu'à partir de minuit .
Comment faire ?

Réponse :

Beaucoup de vos confrères ont décidé de fêter cet événement en annonçant symboliquement l'extinction des dernières cigarettes à minuit pile .

Ceux qui ne le feront pas mettront un pied dans les pratiques laxistes qui ont permis de ridiculiser le décret de 1992, puis obligé le pouvoir politique à durcir la réglementation.

Mais, ne craignez rien, ni les associations comme DNF, ni les forces de police n'interviendront à minuit. Peut-être cependant serez-vous surpris par votre clientèle qui, beaucoup plus avertie qu'en 1992, risque de vous reprocher votre attitude.

Alors, un conseil : En même temps que vous ferez péter les bouchons de champagne, dites que la loi entre en vigueur et demandez à la salle si elle veut l'appliquer tout de suite ou attendre le lever du jour. Ne tentez pas de faire comme si elle n'existait pas !